Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260706-2026_07_06_12-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 6 juillet 2026

N° 2026/07/06/12

Nombre de conseillers en exercice : **33** *Nombre de présents* : **28** *Nombre de votants* : **33**	*Date de convocation :* *30 juin 2026*

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Anne-Marie ECHELARD, Maire de Châteaugiron.

Présents :			
Anne-Marie ECHELARD	Philippe LANGLOIS	Jean-Charles BRIAND	
Catherine TAUPIN	Jean-Marc LÉVÊQUE	Tiphany LANGOUMOIS	Olivier DUDA
Séverine MAYEUX	Ludovic LONCLE	Isabelle CHARPENTIER	Christophe REBULARD
Bertrand TANGUILLE	Bruno VETTIER	Sandrine GUEGUEN	David KELDERMANS
Stéphanie DOUESSIN	Emilie GAUDRÉ	François BRISSIER	Lisa BOISRAMÉ
Samuel LEFEUVRE	Romane GALLIAN	Olivier BODIN	Bénédicte PINARD
Laurent CHAUSSERAY	Solenn ROUGERIE	Marie GUERINEL	Schirel LEMONNE
Stéphane KERSULEC			

Absents :	
Nicolas ANGER donne pouvoir à François BRISSIER	Arnaud BOMPOIL donne pouvoir à Ludovic LONCLE
Clémentine JULIEN donne pouvoir à Stéphanie DOUESSIN	Laetitia MIRALLES donne pouvoir à Séverine MAYEUX
Ludivine ROUAUT donne pouvoir à Romane GALLIAN	

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Jean-Marc LÉVÊQUE

Objet : Mise à jour tarifs services enfance et jeunesse 2026

Rapporteur : Tiphany LANGOUMOIS

La dernière mise à jour la tarification des services accueil de loisirs est datée du 19 novembre 2018.

En 2020 le reste à charge communale pour le fonctionnement des services d'accueil de loisirs était de 45,3%. En 2025, le reste à charge représentait 48.2% des charges de fonctionnement des services accueils de loisirs. Dans un contexte d'augmentation du reste à charge sur le service accueils de loisirs, il est proposé de réaliser une mise à jour de la grille tarifaire du service, pour une entrée en vigueur à compter du 1er septembre 2026. Grille des tarifs accueils de loisirs 2026-2027 en annexe **(Annexe 1.12).**

L'objectif de cette mise à jour est de contenir le reste à charge de la collectivité, tout en maintenant une accessibilité financière des services pour les familles.
L'augmentation des tarifs est modulée selon la tranche de quotient familial des familles.
Les recettes supplémentaires liées à cette mise à jour tarifaire sont estimées à un total de 20 690€ par an, ce qui correspond à 2.6% du reste à charge 2025 de la collectivité sur le service des accueils de loisirs.

Cette proposition répond aux critères de mise jour tarifaires suivants :

- Mise à jour tarifaire services périscolaires et restauration au 1er septembre de chaque année scolaire.
- Appliquer une augmentation tarifaire différenciée sur chaque tranche QF afin de conserver des écarts tarifaires progressifs, et cohérents entre les tranches de QF.
- Générer un écart plus important entre le tarif demi-journée et journée.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260706-2026_07_06_12-DE

Tableau 1 : augmentation tarifaire en valeur selon la tranche de quotient familial et le service concerné :

Augmentation en valeur par tranches QF		
TRANCHE QF	**DEMI-JOURNEE (sans repas)**	**JOURNEE (sans repas)**
0-550	0,00 €	0,32 €
551-950	0,00 €	0,59 €
951-1200	0,00 €	0,84 €
1201-1500	0,00 €	1,12 €
1501-2500	0,00 €	1,52 €
+ de 2500	0,00 €	2,10 €

Tableau 2 : surcoût mensuel (sur 12 mois) pour une famille Castelgironnaise avec un enfant, selon la tranche de quotient familial de la famille et ses habitudes de fréquentation du service :

	Surcoût mensuel famille pour une utilisation des services :		
	Tous les jours petites vacances	***Tous les mercredis***	***20 jours en été***
T1	0,79 €	0,95 €	0,53 €
T2	1,47 €	1,76 €	0,98 €
T3	2,09 €	2,51 €	1,39 €
T4	2,81 €	3,37 €	1,87 €
T5	3,80 €	4,56 €	2,53 €
T6	5,25 €	6,30 €	3,50 €

La nouvelle grille tarifaire périscolaire entrera en vigueur au 1er septembre 2026.

Vu l'avis favorable de la commission enfance-jeunesse-parentalité du 17 juin 2026

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve la grille des tarifs des services d'accueil de loisirs Centaure/Croc'Loisirs/La Pince Guerrière/Fabrik et de restauration mise à jour.**

Pour Copie Conforme,
La Maire,

Le secrétaire de séance,

L'Adjoint délégué à la Transition écologique,
au Développement durable, à l'Agriculture
et au Cadre de Vie

MAIRIE de CHÂTEAUGIRON (ILLE-et-VILAINE)

Jean-Marc LÉVÊQUE

Anne-Marie ECHELARD

Jean-Marc LÉVÊQUE